

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

Conseillers présents : Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Laurence MAIROT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Procurations : Claire APFFEL à Jean-Pierre VAGNE
Laurence BEPOIX à Michel TIROLE
Denis DUQUET à Flavien CHANSON
Philippe GIRARD à Claude GRESSET

Secrétaire de séance : Laurence MAIROT

Ordre du Jour :

- 1 - Finances
- 2 - Personnel communal
- 3 - Urbanisme
- 4 - Voiries
- 5 - Bâtiments communaux
- 6 - Fêtes et Cérémonies
- 7 - Communication
- 8 - SIFALP
- 9 – Délibérations :
 - Encaissement chèques GROUPAMA
 - Encaissement chèques vente de bois
 - DM 3 Ligne R024 Crédit Vente des tracteurs
 - Suppression poste adjoint administratif 1^{ère} classe et création poste adjoint administratif
 - Schéma de principe Lotissement du Mouthier.
- 10 – Questions diverses
 - Restitution travail des commissions (projet de mandat)
 - Constitution commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire débute la séance par la lecture du compte-rendu de la séance du 7 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

1– Finances

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** l'encaissement des chèques reçu de l'assureur GROUPAMA
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** l'encaissement des chèques correspondant aux ventes de bois
- DM 3 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** d'inscrire à la ligne R 024 le crédit budgétaire permettant de valoriser la reprise des tracteurs par la société Pagot-Caput.

2 – Personnel communal

- Employé Communal :

Suite à la période d'expérimentation actuelle avec Intermed, une annonce a été transmise au centre de gestion pour recruter un 2ème employé communal au 01 Janvier 2021. L'impact budgétaire de cette orientation est à mesurer. Le volume de travail est important avec un plus grand territoire.

L'organisation du travail avec 2 agents donnera lieu à une réflexion lors de la mise en place, en début d'année prochaine.

- Secrétariat :

Suite au départ d'Anne-Laure Carrey du secrétariat, la période de transition avant l'arrivée définitive d'Alexandra Grivel prévue mi-décembre a débuté. Les horaires de présence du secrétariat sont actuellement réduits, les horaires de Sandrine sont adaptés.

Les grades étant différents dans le cadre d'emploi, le Centre de gestion demande une délibération pour supprimer le poste adjoint administratif 1ère classe d'Anne-Laure Carrey de 28 heures et pour créer un poste adjoint administratif de 24 heures pour Alexandra Grivel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint administratif 1ère classe et créer un poste d'adjoint administratif.

3 – Urbanisme : lotissement Mouthier

Un schéma de principe est présenté par Martine Doney adjoint à l'urbanisme. Il permettra après validation de poursuivre l'étude de faisabilité et de reprendre le questionnement des services de l'Etat et des collectivités ainsi que des concessionnaires de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, Enedis, voiries). Ce projet est en réflexion depuis 4-5 ans.

A ce stade ce travail intègre les remarques émises par les élus et les riverains :

- Les parcelles sont plus grandes,
- La densité a diminué : 28 parcelles contre plus de 32 auparavant
- La sente du pourtour et l'espace vert central sont bien présents,
- 1 Ha de terrain agricole est préservé
- Préservation d'arbres protégés par le PLU, notamment ceux qui sont situés au-dessus de l'espace vert
- 12 emplacements de parking hors clôture pour la vie du quartier mais aussi pour du stationnement en journée pour les promeneurs.
- 5 mètres en façade afin de libérer de l'espace devant les maisons (jeux à l'extérieur, vélos,) ainsi pour que les voitures puissent stationner sans empiéter sur la rue
- Une voirie en double sens dans la première phase, qui restera en double sens sur cette partie et voirie à sens unique pour la 2ème phase (dispersion des flux et surtout ralentissement vers l'extrémité Est)
- Une étude complémentaire devra être conduite pour envisager l'impact sur la circulation automobile dans le village.
- Un travail devra être conduit par les élus sur l'aménagement à apporter à la sente du pourtour, sur la possibilité soit d'imposer une clôture uniforme sur l'arrière des parcelles, soit de faire en sorte que le secteur soit aménagé par la commune de manière à garantir une cohérence sur l'ensemble du lotissement. A étudier également la possibilité de permettre une végétalisation basse (maxi 1,50 mètre de haut) sur les fonds de parcelles afin de préserver la vue exceptionnelle des promeneurs.

Il est rappelé l'inquiétude des riverains par rapport à une maîtrise d'œuvre déléguée à un aménageur privé. La commune a donc préféré une maîtrise d'ouvrage communale.

La commission Urbanisme se rapprochera du CAUE afin d'obtenir des conseils d'experts.

Le règlement de lotissement sera à créer (hauteur de haie, clôture...)

Plusieurs élus regrettent qu'il s'agisse d'un lotissement « traditionnel ». Un écoquartier aurait pu voir le jour. Les constructions denses sont concentrées vers l'école (construction de trois nouveaux immeubles GBH) et les constructions de maisons individuelles sur les hauteurs.

Une certaine souplesse sera accordée. Les maisons pourront être mitoyennes. Il ne sera pas possible d'acheter 2 parcelles pour la construction d'une seule maison.

Délibération pour valider le schéma de principe du lotissement :

Pour : 14

Abstentions : 5

4 – Voiries

- Point sur le fonctionnement de l'éclairage public : Plusieurs dysfonctionnements sont recensés actuellement sur notre commune. Un travail est en cours avec les services compétents de Grand Besançon Métropole (GBM) pour apporter des solutions.
- Haies des particuliers qui engagent l'espace public. Environ 40 propriétaires identifiés ont été contactés il y a 3 ans. A ce jour il reste 5 à 6 cas pour lesquels des travaux de taille nécessaires sont en cours.
- Les travaux effectués cet été sur la voirie du lotissement du Craquelin par GBM ne donnent pas satisfaction. Un courrier sera adressé à Grand Besançon Métropole pour permettre le recensement de nos observations et permettre une prise en compte pour ce chantier et les travaux à venir.

5 – Bâtiments communaux

- Syndicat des Grands Prés :

Les frais de fonctionnement et d'investissement de la salle du temps libre et de la halle du marché de Puguey sont répartis en fonction de la population de chaque commune. Les communes de Puguey et Arguel, regroupées en syndicat se partageaient les dépenses. Depuis la fusion Fontain/Arguel, Fontain règle 2/3 des dépenses et Puguey 1/3.

Un travail doit être engagé avec Puguey pour examiner les conditions et l'opportunité pour la commune de notre présence dans ce syndicat.

- Salle des fêtes :

Un audit énergétique sera réalisé avec l'appui du conseil en énergie du Grand Besançon. Des travaux importants sont à envisager. (Fuites d'eau, chauffage onéreux)

Deux devis pour l'installation de stores occultants à la salle des fêtes et à la salle associative sont présentés, Courvoisier à Besançon et VISTO'Store à Mamirolle. Le devis de l'entreprise Courvoisier étant le moins-disant, il est retenu pour la somme de 3526.70 euros TTC.

6 – Fêtes et cérémonies

- La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à huit clos : Le Maire, 2 adjoints, le Président des Anciens combattants 1 second responsable et un porte-drapeau.
- Le repas des aînés n'aura pas lieu sous sa forme habituelle en raison de la crise sanitaire. La commission propose aux conseillers d'aller à leur domicile par équipe de 2 avec un cadeau par foyer comprenant au moins une personne de plus de 65 ans.
- Les illuminations de Noël seront reconduites aux mêmes emplacements que l'année précédente pour la somme de 1 946,40 € TTC.
- La cérémonie des vœux 2020 est annulée.

7 – Communication

La prochaine gazette sera disponible vers le 15 Décembre.

Elle comportera plusieurs nouvelles rubriques et notamment la présentation des acteurs économiques de notre commune.

En raison du contexte sanitaire les vœux du Maire seront présentés à la population sur le site internet de la commune.

Dans le contexte actuel, Il est rappelé l'importance pour la commune de disposer des adresses mail des habitants. Un document sera distribué à cet effet dans les boîtes à lettres.

Un dispositif de réunion en Visio conférences est présenté aux élus.

8 – SIFALP

Le conseil syndical du SIFALP réuni Mercredi 21 Février a délibéré pour modifier les statuts du syndicat. Suite à la fusion de Fontain et Arguel il y a lieu de considérer qu'il est maintenant composé de 3 communes et que son bureau comprend 1 Président et 2 vices Présidents.

Un travail important sera conduit avec les parents d'élèves dans le cadre du PEDT pour examiner le fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires.

La loi EGALIM qui s'appliquera au 01 Janvier 2022 nous oblige à envisager un saut qualitatif concernant la restauration scolaire. Plusieurs élus insistent sur l'importance de ce sujet.

Un appel d'offres sera réalisé et les parents d'élèves seront largement consultés.

Par ailleurs, le sujet a été porté auprès du syndicat du plateau pour rechercher toutes les formes de coopération possibles entre les communes sur cette problématique.

Une étude sur le radon est prévue durant cet hiver.

9 – Délibérations

Objet : Encaissement chèques

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu :

- un chèque de l'organisme d'assurance Groupama de 1843.88 Euros correspondant au remboursement suite aux dégâts des eaux à la salle des fêtes
- un chèque de l'organisme d'assurance Groupama de 571.41 Euros correspondant au remboursement de la barrière en bois à la Chapelle des Buis
- un chèque de l'organisme d'assurance Groupama de 3163.20 Euros correspondant au remboursement suite aux dégâts aux vestiaires du foot

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain autorisent Monsieur le Maire à encaisser les chèques.

Objet : Vente d'arbres

Monsieur le Maire explique que la commune a vendu des sapins pour un montant de 918 Euros à la SAS PESEUX à Autechaux et 451.20 Euros à M Gaulard Claude à Sône.

Ces recettes seront imputées au compte 7023 menus produits forestiers.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain acceptent le montant de ces ventes et autorisent Monsieur le Maire à encaisser les chèques.

Objet : Décision modificative N°3 : budget principal

Suite à la vente des tracteurs de la commune à la société Pagot Caput de Saône pour un montant de 16000 euros HT soit 19200 TTC, aucun crédit n'étant inscrit au chapitre R024 Produit des cessions, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

R024 : augmentation de crédits + 20 000 euros

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain acceptent la décision modificative N°3.

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Suite au départ de Mme Anne-Laure Carrey pour la région Bourgogne Franche-Comté et au recrutement de Mme Alexandra Grivel il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose :

- La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 24 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 24 heures hebdomadaires

Objet : Schéma de principe : lotissement du Mouthier

Le schéma de principe du lotissement du Mouthier reprend les remarques émises à ce jour par les élus et les riverains et valide les premiers éléments techniques qui permettront de poursuivre l'étude de faisabilité.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, décident à 14 Voix POUR, 5 Abstentions et 0 Contre de valider le schéma de principe du lotissement du Mouthier et de signer tout document s'y rapportant.

10 – Questions diverses

- Projet de Mandat :

Les 8 commissions se sont réunies pour identifier les grandes orientations et projets qu'elles souhaitent conduire durant le mandat 2020/2026.

Chaque responsable de commission livre le contenu du travail réalisé.

Une synthèse sera très vite construite et communiquée dans la prochaine gazette.

Les responsables de commission doivent dès maintenant prioriser et chiffrer les actions qui seront inscrites au budget 2021.

- Grand Besançon Métropole :

GBM souhaite mieux associer les communes en proposant à chaque secteur de désigner 2 élus supplémentaires dans chacune de 7 commissions thématiques (14 élus supplémentaires). Le point est actuellement en débat au niveau du secteur du plateau. Il est demandé si des volontaires souhaitent intégrer ces commissions :

Michel BOURETTE est intéressé pour intégrer la commission 5 (Mobilité, modes doux et nouveaux usages, infrastructures)

Flavien CHANSON est intéressé pour intégrer la commission 4 (Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable)

Catherine HAMELIN est intéressé pour intégrer la commission 1 (Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics)

- Commission de contrôle des listes électorales :

Suite au changement de mandat, cette commission doit être renouvelée pour 3 ans.

Constitution : 5 conseillers municipaux (hors maire et adjoints). 3 conseillers issus de la liste ayant obtenue le plus de suffrages et 2 conseillers pour la seconde liste.

Sont désignés membres de cette commission : Alain GENTINE, Philippe GIRARD et Laurence MAIROT ainsi que Laurence MARTIN et Denis DUQUET.

- Projet éolien Opale

La société OPALE présentera son projet éolien à l'ensemble du conseil municipal le lundi 9 novembre à 20H à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 décembre

Vu par nous, Jean-Pierre VAGNE, Maire de Fontain, affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du code général des collectivités locales.

A Fontain le 9 novembre 2020